A	Numéro d'immatriculation	[redacted]
E	VIN Numéro d'identification	[redacted]
Propriétaire		
C.2.1	Nom Raison sociale	[redacted]
C.2.2	Prénom(s)	
C.2.3	N°, Rue	[redacted]
	CP-Localité	[redacted]
Détenteur		
C.3.1	Nom Raison sociale	XXXXXXXXX
C.3.2	Prénom(s)	XXXXXXXXX
C.3.3	N°, Rue	XXXXXXXXX
	CP-Localité	XXXXXXXXX

K	N° de réception	e2*2007/46*0079*25
J	Catégorie	VOITURE (M1)
D.1	Marque	RENAULT
D.3	Dénomination	MEGANE
D.2	Variante	K28G
	Version	K28G06
(Z.1)	Carrosserie	BREAK (FAMILIALE)
(Z.2)	Longueur	
(Z.3)	Largeur	
(Z.4)	Hauteur	
(Masses et dimensions à remplir)		
F.1	technique	
F.2	mécanique	1025 kg
F.3	ensemble	3025 kg
R.1	essieu 1	
R.2	essieu 2	
R.3	essieu 3	
R.4	essieu 4	
R.5	essieu 5	
(Z.5)	point d'attelage	75kg
D.1/D.2	remorquage	1500 kg / 1500 kg

S	Nombre de places	S.1 / avant	S.1 / arrière	S.2 / debout
		2	3	
L	Nombre d'essieux	simples	tandem	tricam
		2		
(Z.6)	Dimensions des pneus	essieu 1	essieu 2	essieu 3
		essieu 4	essieu 5	
G	Masse en service	1400 kg		
P.1	Cylindrée	1461 cm³		
P.2	Puissance	81 kw		
P.3	Carburant	DIESEL		
Q	Puissance/Poids			
Dates de référence				
B	1ère mise en circul.	14.10.2011		
I	Immatriculation	----------		
H	Expiration contrôle	27.07.2013		

REMARQUES

VÉHICULE NON IMMATRICULÉ

www.lepo01.hu Műszaki vizsga, eredetiségvizsgálat

A	Numéro d'immatriculation	[redacted]
E	VIN Numéro d'identification	[redacted]
Propriétaire		
C.2.1	Nom Raison sociale	SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LEASING [redacted]
C.2.2	Prénom(s)	
C.2.3	N°, Rue	[redacted]
	CP-Localité	[redacted] LUXEMBOURG
Détenteur		
C.3.1	Nom Raison sociale	XXXXXXXXX
C.3.2	Prénom(s)	XXXXXXXXX
C.3.3	N°, Rue	XXXXXXXXX
	CP-Localité	XXXXXXXXX

K	N° de réception	e2*2007/46*0079*25
J	Catégorie	VOITURE (M1)
D.1	Marque	RENAULT
D.3	Dénomination	MEGANE
D.2	Variante	K28G
	Version	K28G06
(Z.1)	Carrosserie	BREAK (FAMILIALE)
(Z.2)	Longueur	
(Z.3)	Largeur	
(Z.4)	Hauteur	
(Masses et dimensions à remplir)		
F.1	technique	
F.2	mécanique	1025 kg
F.3	ensemble	3025 kg
R.1	essieu 1	
R.2	essieu 2	
R.3	essieu 3	
R.4	essieu 4	
R.5	essieu 5	
(Z.5)	point d'attelage	75 kg
D.1/D.2	remorquage	1500 kg / 1500 kg

S	Nombre de places	S.1 / avant	S.1 / arrière	S.2 / debout
		2	3	
L	Nombre d'essieux	simples	tandem	tricam
		2		
(Z.6)	Dimensions des pneus	essieu 1	essieu 2	essieu 3
		essieu 4	essieu 5	
G	Masse en service	1400 kg		
P.1	Cylindrée	1461 cm³		
P.2	Puissance	81 kw		
P.3	Carburant	DIESEL		
Q	Puissance/Poids			
Dates de référence				
B	1ère mise en circul.	14.10.2011		
I	Immatriculation	----------		
H	Expiration contrôle	27.07.2013		

REMARQUES

VÉHICULE NON IMMATRICULÉ

Changements d'adresse

Date: _____

N°, Rue: _____

Localité: _____

Date: _____

N°, Rue: _____

Localité: _____

Remarques importantes (I)

Lorsque le propriétaire ou le détenteur du véhicule couvert par le présent certificat d'immatriculation **change de résidence ou de siège**, il doit en informer, endéans le mois suivant ce changement, la Société Nationale de Circulation Automobile (SNCA), en présentant à celle-ci l'original de la partie I ou de la partie II du présent certificat ainsi qu'un certificat de résidence, datant de moins d'un mois et attestant le prédit changement de résidence, ou un document en tenant lieu. La nouvelle adresse sera inscrite par la SNCA sur la (les) partie(s) présentée(s) du certificat d'immatriculation, sans frais pour son titulaire.

Lorsque le véhicule couvert par le présent certificat d'immatriculation est cédé, vendu, exporté, détruit ou **temporairement mis hors circulation**, le propriétaire ou le détenteur du véhicule doit en informer la SNCA endéans les cinq jours ouvrables, au moyen de la formule "Déclaration de mise hors circulation d'un véhicule", dûment complétée et signée, à laquelle il doit joindre l'original des parties I et II du présent certificat. La prédite notification peut se faire soit par expédition des documents requis, sous pli recommandé, à la SNCA, soit par la remise de ces documents, contre accusé de réception, à un centre d'immatriculation de la SNCA.

Remarques importantes (II)

Lorsque le véhicule couvert par le présent certificat d'immatriculation a subi une transformation de nature à en modifier une des caractéristiques techniques figurant soit sur son procès-verbal de réception, soit sur son certificat de conformité, soit sur le présent certificat d'immatriculation, le propriétaire ou le détenteur du véhicule doit en informer la SNCA, avant de remettre le véhicule en circulation, aux fins de se faire délivrer un nouveau certificat d'immatriculation.

Communauté Européenne

Grand-Duché de Luxembourg

Ministère du Développement durable et des Infrastructures
Département des transports

L

Certificat d'immatriculation - Partie I

Changements d'adresse

Date: _____

N°, Rue: _____

Localité: _____

Date: _____

N°, Rue: _____

Localité: _____

Remarques importantes (I)

Lorsque le propriétaire ou le détenteur du véhicule couvert par le présent certificat d'immatriculation **change de résidence ou de siège**, il doit en informer, endéans le mois suivant ce changement, la Société Nationale de Circulation Automobile (SNCA), en présentant à celle-ci l'original de la partie I ou de la partie II du présent certificat ainsi qu'un certificat de résidence, datant de moins d'un mois et attestant le prédit changement de résidence, ou un document en tenant lieu. La nouvelle adresse sera inscrite par la SNCA sur la (les) partie(s) présentée(s) du certificat d'immatriculation, sans frais pour son titulaire.

Lorsque le véhicule couvert par le présent certificat d'immatriculation est cédé, vendu, exporté, détruit ou **temporairement mis hors circulation**, le propriétaire ou le détenteur du véhicule doit en informer la SNCA endéans les cinq jours ouvrables, au moyen de la formule "Déclaration de mise hors circulation d'un véhicule", dûment complétée et signée, à laquelle il doit joindre l'original des parties I et II du présent certificat. La prédite notification peut se faire soit par expédition des documents requis, sous pli recommandé, à la SNCA, soit par la remise de ces documents, contre accusé de réception, à un centre d'immatriculation de la SNCA.

Remarques importantes (II)

Lorsque le véhicule couvert par le présent certificat d'immatriculation a subi une transformation de nature à en modifier une des caractéristiques techniques figurant soit sur son procès-verbal de réception, soit sur son certificat de conformité, soit sur le présent certificat d'immatriculation, le propriétaire ou le détenteur du véhicule doit en informer la SNCA, avant de remettre le véhicule en circulation, aux fins de se faire délivrer un nouveau certificat d'immatriculation.

Communauté Européenne

Grand-Duché de Luxembourg

Ministère du Développement durable et des Infrastructures
Département des transports

L

Certificat d'immatriculation - Partie II

www.lepo01.hu/kiskereskedelem, eladó, vásárlás